

## **Prestation fiscale canadienne pour enfants**

*La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est un montant non imposable versé aux familles admissibles chaque mois pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans.*

### **Renseignements sur l'admissibilité**

*Les bénéficiaires doivent satisfaire aux exigences suivantes :*

- *être les principaux responsables des soins de l'enfant et celui-ci doit être âgé de moins de 18 ans*
- *être des résidents canadiens*
- *être, ou avoir un époux ou conjoint de fait qui est un citoyen canadien, un résident permanent, une personne protégée ou un résident temporaire ayant résidé au Canada au cours des 18 derniers mois*
- *d'autres critères peuvent s'appliquer*

### **Renseignements financiers**

- *Le montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants est calculé en fonction des renseignements fournis sur les déclarations de revenus, mais peut être réajusté au cours de l'année s'il y a un changement au nombre d'enfants au sein de la famille ou à l'état civil des parents.*

### **Dates et dates limites**

- *La PFCE est habituellement versée le 20 de chaque mois et une semaine plus tôt en décembre.*